



## DANGOTE CEMENT SENEGAL

---

### Adresse :

Siege social: 14 bis, rue Béranger Ferraud – 4<sup>e</sup> Etage droite  
Usine : Pout, Département de Thiès, Région de Thiès – SENEGAL

---

# RESULTATS GENERAUX DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE

---



# Situation environnementale

## I. POINTS FORTS

- **Affichage des consignes générales de sécurité**







**Affichage du plan d'évacuation**



- **Existence d'un système de collecte des déchets**



**Présence sur une partie des installations d'un système de vidéo surveillance**



**Maillage des installations par des extincteurs**





**Bâchage de tous les camions avant leur sortie de la cimenterie**

# **Points faibles notés**



**Site non sécurisé / non-respect des procédures et règles de sécurité avec la présence de personnes externes à la cimenterie**



**Forte émanation de poussières au niveau des cheminées EN  
CAS DE DEFAILLANCE DES FILTRES**



**Risques d'accidents / d'incidents avec la présence d'installations électriques non conformes**



**Présence d'un stockage de produits chimiques non conforme sans rétention**



**Robinets d'Incendie Armés (RIA) non opérationnels posant le problème de la gestion de potentiels incendies**



**Non-respect des règles de sécurité avec un encombrement du site posant le problème d'évacuation en cas d'urgence avec la présence de big bag au niveau des zones de**



**: Extincteur non numéroté posé à même le sol**



**Déversements de rebuts de production avec un fort teneur en matériaux pulvérulents**



**Défaut d'étanchéité de certaines installations (forte échappée de poussières)**



**fuite d'hydrocarbures à partir de la vanne d'alimentation des auxiliaires**



**Pollution du sol par des transvasements manuels de produits chimiques (huiles)**



**Locaux techniques et de production non sécurisés (risques accrus d'introduction de nuisibles : serpents, rongeurs, etc.)**



**Absence de vestiaires aux normes dans certaines zones de production**



**Consignes / Procédures en chinois non compréhensibles par le personnel**



**Techniciens de surface sans EPI complets (absence de port de chaussures de sécurité, de masques à poussières, etc.)**



**Dysfonctionnement dans le ramassage des déchets**

# Recommendations

- ❑ Procéder au **dallage** et étanchéifier tous les secteurs du site où seront stockés ou transitent des produits dangereux.

Ces secteurs devront être munis d'une **rétenction étanche** permettant le confinement et la récupération des fuites et déversements accidentels ;

□ Définir et mettre en œuvre des **procédures et modes opératoires** pour toutes les activités susceptibles de polluer le sol par le fait de fuites ou de déversements accidentels :

- *interdiction systématique de transvasement manuel ;*
- *interdiction de manipulation des produits chimiques hors des zones dédiées ;*
- *dotation de produits absorbants au niveau de toutes les zones de manipulation de produits chimiques.*

- ❑ **Instituer l'obligation de porter des tenues adéquates aux postes de travail & doter chaque travailleur d'au moins 02 tenues de travail complètes.** Ces tenues doivent être adaptées aux tâches à effectuer pour chaque poste et doivent être renouvelées tous les ans ;
- ❑ **Améliorer le système de gardiennage et de contrôle** pour mieux assurer le filtrage des entrées et sorties ;

- ✓ Former et habiliter tous les **conducteurs de camions et d'équipements de levage** sur site. Cette formation devra être renouvelée au moins après 02 années de service ;
- ✓ Procéder aux **essais en charge des appareils de levage** et effectuer des contrôles périodiques réglementaires (chaque 06 mois), par un organisme agréé ;

- ✓ Ouvrir un **registre technique de sécurité** pour chaque catégorie d'appareils de levage ;
- ✓ Instaurer un **système d'induction** afin de sensibiliser tous les arrivants sur le site sur les règles de circulation et les mesures à respecter ;

- ✓ S'assurer de la conformité aux normes de sécurité des **installations électriques** à tous les niveaux (bureaux, magasins, locaux techniques, etc.) et **faire vérifier périodiquement** les circuits électriques par un organisme agréé ;

✓ Fixer solidement les **conducteurs électriques** qui assurent l'alimentation de l'éclairage, ainsi que les appareils d'éclairage, afin d'éviter leur détérioration et les risques d'électrisation, voire d'électrocution, qui pourraient en résulter. **Ils doivent être placés dans des gaines ou fourreaux ;**

✓ Vérifier l'**étanchéité des installations sources de pollution diffuse ;**

- ✓ Mettre en place un **stock de secours de filtres anti-poussières** (pour éviter les longues attentes en cas de rupture) ;
- ✓ Mettre en place un **programme préventif** et annuel d'entretien des installations ;
- ✓ Accrocher sur support à 01 m du sol, numéroté et cartographier **tous les extincteurs** (les extincteurs devront être numérotés en une série unique) ;

- ✓ Améliorer le **système de gardiennage / surveillance** du site et définir et afficher des **consignes d'interdiction d'accès** à des personnes étrangères au site ;
- ✓ Afficher sur tout le site, les **numéros d'urgence** à contacter en cas d'incident ;
- ✓ Installer des **extracteurs d'air munis de filtres** dans tous les secteurs marqués par la présence de poussières de procédés en suspension dans l'air ;

- ✓ Aménager des **salles de repos**, aux normes pour le personnel de quart ;
- ✓ Appairer les travailleurs opérant seul au niveau de **postes sensibles** (exemple : les rondiers, postes de sécurité, etc.) ;

✓ Vérifier le **ratio nombre de toilettes par nombre d'ouvriers** présent sur le site. *Le nombre devra être conforme au décret N°2006-1261 du 15 Novembre 2006 fixant les mesures générales d'hygiène et de sécurité ;*

✓ Aménager des **vestiaires aux normes** pour tous les ouvriers sur site. Le nombre devra être conforme au *décret n° 2006-1261 du 15 novembre 2006 fixant les mesures générales d'hygiène et de sécurité :*

# Vérifications réglementaires

- ✓ **Vérifier l'autorisation** au titre de la réglementation sur les **ICPE** du site ;
- ✓ **Vérifier les certificats d'épreuve** de tous les appareils à pression sur le site ;
- ✓ **Vérifier l'approbation du POI** par les autorités administratives (DEEC, DPC, BNSP).

## Recommandations en matière de suivi des paramètres environnementaux de la cimenterie et ses composantes annexes

Paramètres à surveiller	Modalités	Lieux de monitoring	Périodicité	Indicateur
Qualité de l'air	<p>Mesures tous les six (06) mois des émissions (mg/Nm<sup>3</sup>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- NO<sub>x</sub></li> <li>- SO<sub>x</sub></li> <li>- CO</li> <li>- PM</li> <li>- COVNM</li> </ul>	Cheminées cimenterie & centrale	Tous les SIX mois	Valeurs limites de la NS 05-062

<b>Paramètres à surveiller</b>	<b>Modalités</b>	<b>Méthode</b>	<b>Lieux de monitoring</b>	<b>Périodicité</b>	<b>Indicateur</b>
<b>Gestion des déchets</b>	Suivi des déchets (traçabilité)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inspection visuelle</li> <li>- Bordereau de suivi des déchets</li> </ul>	Tout le site	En continu	Bordereau de suivi
<b>Santé des travailleurs</b>	Etat de santé des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite médicale</li> <li>- Surveillance port des EPI</li> </ul>	Tout le site	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Annuellement</li> <li>- En continu</li> </ul>	Rapport de visite médicale

<b>Paramètres à surveiller</b>	<b>Modalités</b>	<b>Méthode</b>	<b>Lieux de monitoring</b>	<b>Périodicité</b>	<b>Indicateur</b>
<b>Disponibilité des moyens de lutte contre les incendies</b>	Inspection visuelle	Inspection visuelle	Tout le site	En continu	Rapport d'inspection

Paramètres à surveiller	Modalités	Méthode	Lieux de monitoring	Périodicité	Indicateur
Pollution des eaux de la nappe	Prélèvements d'échantillons à partir d'un réseau de piézomètres installés sur le site et analyses périodiques au laboratoire	Par un réseau de piézomètres installés en fonction d'un maillage établi et validé avec la DEEC et la DGPRE	Selon maillage établi et validé avec la DEEC et la DGPRE	Tous les 06 mois	Norme OMS

Paramètres à surveiller	Modalités	Méthode	Lieux de monitoring	Périodicité	Indicateur
<b>Qualité des eaux usées rejetées (Efficacité STEP)</b>	Mesure des paramètres suivants : pH, MEST, DBO5, DCO, Azote total, Phosphore total, métaux lourds, Hydrocarbures Totaux, Température	Prélèvements d'échantillons et analyses périodiques au laboratoire des eaux à la sortie de la STEP	Sortie de la STEP	Bimensuelle	Valeurs limites de la NS 05-061

***MERCI DE  
VOTRE  
AIMABLE  
ATTENTION***